

# Les confréries religieuses dans' l'ancienne Russie [fin]

Autor(en): **Parkoff, M.A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 21

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403408>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES

## DANS L'ANCIENNE RUSSIE

d'après M. A. PAPIKOFF.

(Fin.<sup>1</sup>)

---

### L'Époque de Pierre Mohïla.

Le 30 avril 1632, mourut le roi de Pologne, Sigismond III. Ce fut pour les orthodoxes de la Pologne et de la Lithuanie un jour d'apaisement et d'espoir. Les orthodoxes arrivèrent en grand nombre à la diète de convocation<sup>2</sup>), espérant voir le redressement de leurs torts et la confirmation par la diète de leurs droits. On y voyait les délégués des cosaques et des confréries religieuses. Les orthodoxes comptaient surtout sur Pierre Mohïla, député du clergé orthodoxe à la diète. Mohïla était à cette époque l'archimandrite de la Laure de Kiev. Il espérait que les persécutions des malheureux orthodoxes par les catholiques-romains cesseraient en vue du bon droit de ses coreligionnaires et il les exhortait à l'entente et à l'unanimité.

C'était un moment décisif pour l'existence de l'orthodoxie et de la nationalité russe en Pologne et en Lithuanie. La confrérie de Vilna déploya tout son zèle et toutes ses forces. Elle envoya à la diète tout un ouvrage, un livre, dédié à tous les nonces (députés) et à tous les sénateurs. Il était intitulé : « Synopsis ou exposé succinct des droits, privilèges, libertés et immunités donnés par les Grands Ducs de Lithuanie et les

---

<sup>1</sup>) Voir la *Revue*, n° 19, juillet 1897, p. 532-539.

<sup>2</sup>) Elle précédait la diète d'élection.

Rois de Pologne au peuple russe, qui est invariablement sous la juridiction (« en obéissance ») du Patriarche de Constantinople. » Cet ouvrage était accompagné de nombreux documents officiels, ainsi que de citations tirées des écrits d'historiens polonais comme Kromer et Strykowski. Forts de leur bon droit, les orthodoxes obtinrent la nomination d'une commission devant juger les questions de litige entre les orthodoxes et les uniates. Cette commission était présidée par Ladislas (fils de Sigismond), qui connaissait les détails de l'introduction de l'Union en Russie et les moyens auxquels on avait eu recours pour la faire. Il connaissait aussi les torts, les injustices flagrantes, dont se plaignaient si justement les orthodoxes. La commission étudia consciencieusement les données et les documents fournis par les orthodoxes, et décida qu'on promulguerait une convention selon laquelle les orthodoxes de la Pologne, de la Russie (occidentale) et de la Lithuanie, auraient le droit de professer librement leur culte. En se basant sur cette convention, les orthodoxes obtenaient le droit de reconstituer leur hiérarchie, représentée par un métropolitain et quatre évêques; les droits des confréries religieuses étaient aussi rétablis et confirmés. De plus, on restituait aux orthodoxes une partie des églises et couvents qui leur avaient été enlevés. Cette convention reçut l'assentiment de Ladislas, qui, peu de jours après, à la diète d'élection, fut élu roi (le 13 novembre 1632). Le roi confirma son assentiment par sa parole royale et par son serment.

L'année suivante (1633), Pierre Mohila fut élu métropolitain de Kiev et confirmé dans cette dignité par le roi, « entre autres raisons », disait la charte, « parce qu'il s'était distingué personnellement dans les guerres contre les Turcs ». Il reçut dans l'Eglise orthodoxe les mêmes droits qu'avait reçus Routsky dans l'Eglise uniate.

Après quarante années de souffrances de tous genres pour leur religion et leur Eglise, les orthodoxes étaient enfin rentrés dans la jouissance de leurs anciens droits. Ces circonstances favorables eurent une influence immédiate sur le développement de la vie religieuse du peuple russe. Les confréries redoublèrent d'ardeur, elles organisèrent en grand nombre des écoles, des séminaires, des typographies et des hospices. Mais ces beaux jours furent de courte durée. Les jésuites veillaient et le roi Ladislas n'osait pas trop les contrecarrer.

Un exemple : la confrérie de Vilna avait obtenu, non seulement la confirmation de ses anciens droits, mais encore de nouveaux. Le roi ordonnait qu'on ne devait plus, d'aucune façon, la molester dans ses droits de possession, et que, si ses droits étaient méconnus, elle pourrait s'adresser au tribunal suprême; c'était là une garantie sérieuse. Eh bien, malgré sa bienveillance et son sentiment de justice, le roi n'osa pas résister aux conseils des jésuites, qui comprenaient parfaitement que plus les orthodoxes seraient civilisés, plus eux, jésuites, auraient de peine à les soumettre au pape. Déjà en 1633, Ladislas, tout en autorisant l'étude du grec et du latin dans les écoles orthodoxes de Kiev et de Vilna, défendit de pousser ces études au delà de la dialectique et de la logique (*humaniora, non ultra dialecticam et logicam*). N'était-ce pas un oubli évident de ses promesses? n'était-ce pas un comble, un raffinement de tyrannie romaine? Mais on ne s'en tint pas là. Les uniates, malgré l'édit royal, continuaient leurs attaques à main armée contre les orthodoxes, et précisément à Vilna. Le gouvernement polonais alla si loin que, pour augmenter le nombre des conversions à l'Union (avec Rome), il ne punissait pas les orthodoxes coupables (même les coupables de meurtre prémédité), s'ils consentaient à devenir uniates.

Malgré tout, les orthodoxes luttèrent et arrivaient parfois à se faire rendre justice; ainsi, la confrérie de Mohilev finit par ravoire les églises orthodoxes qui lui avaient été enlevées du temps de Sigismond III; celle de Minsk se releva aussi, elle se mit à fonder des écoles, des hospices, etc. Mais les catholiques et les uniates faisaient de leur mieux pour empêcher ces progrès. Ils poussaient même les juifs à attaquer les établissements scolaires et autres, fondés par les orthodoxes (en 1648 surtout). Il fallait que les juifs, à cette époque, fussent bien sûrs de leur impunité pour commettre des actes de violence de ce genre!

L'ancienne confrérie de Brest se remit en possession de son église et élut pour président un homme d'une grande énergie, l'hégoumène Athanase Philippovitch. C'était un antagoniste convaincu de l'union avec Rome, qui, disait-il, avait provoqué dans les hommes la haine et la colère; à peine installé à Brest, tout en restant dans le cadre de la convention confirmée par le roi, il se mit avec ardeur à relever l'esprit

et le courage des orthodoxes. Mais, comme à Vilna, les succès des orthodoxes ne furent que de courte durée. Les catholiques-romains et les uniates, comprenant la valeur de leur nouvel antagoniste, firent jouer tous les ressorts de leurs intrigues pour le perdre. Mais il avait accès auprès du roi et pendant un certain temps il parvint à déjouer leurs menées. Les jésuites cependant finirent par en avoir raison. En 1648, les cosaques s'étant soulevés à la voix de l'héroïque Khmelnitzky, avaient gagné sur les troupes polonaises de grandes victoires. Ce fut une belle occasion pour la calomnie. Les ennemis de Philippovitch l'accusèrent de pactiser avec ses coreligionnaires cosaques; il fut jeté en prison; dans la nuit du 5 septembre 1648, ses ennemis l'emmenèrent hors de la ville, sur un terrain appartenant aux jésuites, le mirent à la torture et l'enterrèrent encore vivant. Pendant que ses bourreaux le torturaient, il prononça ces paroles, qui le dépeignent si bien: «Dites aux jésuites qu'ils ne retireront aucun profit de ma mort; qu'ils sachent que j'ai autant de joie de mourir qu'eux de vivre dans leur luxe et leurs richesses.»

Même sort fut réservé à la confrérie de Lublin; elle aussi se releva à la suite des décrets du roi Ladislas. Elle fonda un temple, qui fut consacré par le métropolitain Pierre Mohila, mais en 1638 ce temple lui fut enlevé par les uniates. Ces mêmes faits se répétèrent dans toute la Galicie: elle se couvrit d'abord de confréries orthodoxes, mais peu à peu elles devinrent la proie des jésuites et des uniates, malgré les efforts de la confrérie de Lvov qui leur servait de centre et de soutien. En 1634, le roi Ladislas confirma et étendit même les privilèges de cette confrérie, ce qui lui donna les moyens de se défendre contre ses ennemis; les membres affluèrent, l'activité de la confrérie grandit et développa ses ressources; mais, comme ailleurs, cette prospérité fut de courte durée. Après la mort de Pierre Mohila (1647) et celle de Ladislas (1648), la fortune de toutes les confréries changea complètement. Le successeur de Ladislas, son frère Jean-Casimir, avait été jésuite et cardinal; on comprend qu'à ce double titre il fut aussi hostile que le permettaient les circonstances à tout ce qui était orthodoxe.

Après de longues luttes contre leurs oppresseurs, les cosaques, conformément au conseil de leur hetman, Khmelnitzky, se réunirent au Zarat de Russie (1654). Mais la partie de la Petite Russie qui resta au pouvoir de la Pologne, ainsi que la Russie

Rouge, la Russie Blanche et la Lithuanie, continuèrent à gémir sous le joug jésuitique jusqu'au partage de la Pologne. Toutes les confréries orthodoxes qui se trouvaient dans ces pays furent détruites. Au partage de la Pologne, le Galicie et la Bukovine (Russie Rouge) qui échurent à l'Autriche, catholique et ultramontaine, ne furent plus en état de défendre leur religion et, peu à peu, durent se soumettre à Rome; mais dans toutes les parties de la Pologne qui échurent en partage à la Russie, l'orthodoxie put se relever et reprendre le rôle qui lui convient; dans les grands centres, les confréries religieuses se sont formées de nouveau et elles rendent encore de grands services à l'orthodoxie et à la nationalité russe.

UN ORTHODOXE.

---